



Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-120-1

Voir aussi : 2008-120

Ottawa, le 25 mars 2009

Avis de consultation

Demandes reçues

Plusieurs collectivités

L'article 1 est retiré de cet avis public

À la suite de l'avis public de radiodiffusion 2008-120, le Conseil annonce ce qui suit :

L'article suivant est retiré de cet avis public et sera inscrit à une audience ultérieure.

Article 1

Québec (Québec)

N° de demande 2008-1404-7

Demande présentée par **La Radio touristique de Québec inc.** en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio touristique CKJF-FM Québec.

Secrétaire général

Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :
<http://www.crtc.gc.ca>.